

INVESTCORE BOND OPPORTUNITIES

RAPPORT ANNUEL

Au 29 décembre 2023

Exercice 2023

Fonds Commun de Placement de droit français

Société de gestion : ALIENOR CAPITAL - 18, allées d'Orléans - 33000 Bordeaux

Dépositaire : CACEIS Bank France – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 MONTROUGE

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Part	Code ISIN	Devise de libellé	Montant Minimum de Souscription Initiale et Ulérieure	Commission de Souscription	Commission de Rachat	Frais de Gestion	Distribution des revenus	Souscripteurs
C	FR0011554294	EUR	1/1000 part	Néant	Néant	1,15% TTC maximum	Capitalisation	Tous souscripteurs
I	FR0011617646	EUR	Initiale : 1 part ; Ulérieure : 1/1000 part	Néant	Néant	0,90% TTC maximum	Capitalisation	Investisseurs institutionnels
D	FR0011558329	EUR	1/1000 part	Néant	Néant	1,15% TTC maximum	Distribution	Tous souscripteurs

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'Investcore Bond Opportunities est de surperformer l'indice de référence €STR + 2,5% capitalisé pour les parts C et D et €STR + 2,75% capitalisé pour la part I, en recherchant principalement la performance des marchés de taux. L'indice €STR, calculé par la Banque Centrale Européenne, représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est un indicateur de comparaison a posteriori et ne reflète pas la gestion de l'OPCVM.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'Euro Short Term Rate (€STR).

L'€STR est un taux d'intérêt interbancaire de référence. D'après la méthodologie utilisée par la Banque centrale européenne (BCE), il est calculé chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

L'indicateur de référence €STR est administré par la BCE qui est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Pour plus d'informations, se reporter au site internet suivant : www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds adopte un style de gestion opportuniste et discrétionnaire en investissant sur des titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro ou en devises, de dette publique, de dette privée, et de dette convertible, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, sensibilité au taux, notation, secteur d'activités ou types de valeurs. Les investissements seront cependant à dominante d'obligations d'entreprises (détaillés plus bas dans « catégories d'actifs et de contrats financiers »).

La gestion repose sur l'analyse par le gérant des rémunérations en taux selon les différentes maturités (courbe), les différents pays et les différentes qualités de signature des émetteurs. Cette analyse tient largement compte de la perception qu'a le gérant sur la situation du cycle économique et financier au moment de l'analyse. Le choix des émetteurs provient de l'analyse financière de l'équipe de gestion sur leur qualité et leur solvabilité.

La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations. Des arbitrages seront effectués en fonction notamment de l'évolution de la qualité des émetteurs et des nouvelles tendances et opportunités de marché.

Le gérant pourra de façon discrétionnaire utiliser des dérivés de taux pour couvrir le portefeuille obligataire ou prendre des positions directionnelles sur les taux, ainsi que sur les écarts de taux en particulier les taux souverains. Il pourra également avoir recours à des dérivés de change afin de couvrir le risque de change des obligations en devises détenues en portefeuille.

Le fonds sera investi :

- Jusqu'à 100% en instruments de taux des secteurs privés et publics, libellés en euros ou en devises, de toutes notations ou non notés, dont de 0% à 100% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion, à l'acquisition ou en cours de vie. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions.
- De 0% à 30% en obligations convertibles d'émetteurs privés libellés en euros ou en devises.
- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les fourchettes d'exposition du fonds sont :

- Sensibilité au taux : -4 à 10
- Change : 0% à 50% de l'actif net
- Actions : 0% à 10% de l'actif net (uniquement de façon indirecte par la détention d'obligations convertibles)

L'exposition au risque de change pour les devises hors Dollar US, Livre Sterling, Franc Suisse et Yen restera accessoire.

L'exposition aux actions ne pourra exister que de façon indirecte par la détention d'obligations convertibles.

Le fonds pourra recourir à des contrats financiers à terme fermes ou optionnels et à des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net :

- Change : couverture seulement des créances libellées en devises
- Taux : couverture et exposition, en particulier aux écarts de taux souverains

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'OPCVM s'autorise à investir sur l'ensemble des titres de créances et instruments du marché monétaire, notamment :

- des obligations de toute nature (dont obligations émises au sein d'un programme EMTN) ;
- des titres de créances négociables ;
- des titres participatifs ;
- des titres subordonnés (hors Contingent Convertibles - Cocos - bancaires) ;
- des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis sur le fondement de droits étrangers.

L'ensemble des obligations convertibles ne représentera pas plus de 30% de l'actif net du Fonds.

Actions

Néant. L'exposition action ne pourra exister que de façon indirecte par la sensibilité aux actions des obligations convertibles qui pourraient être détenues en portefeuille.

OPC

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou en actions d'autres OPC. Le fonds n'investira pas dans des OPC diversifiés ou investis en actions. Les investissements seront effectués, dans la limite des maxima réglementaires :

- Dans des OPCVM de droit français ou étranger au sens de la Directive Européenne 2009/65/CE
- Dans des FIA au sens de la Directive européenne 2011/61/UE.
- Dans des OPC gérés par ALIENOR CAPITAL ou une société liée.

Les instruments financiers dérivés

Le fonds pourra utiliser des contrats financiers à terme fermes ou optionnels sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré. Les sous-jacents visés sont les taux et le change.

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre les risques de change (utilisation de forward, de futures ou d'options sur les devises).

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir ou exposer le portefeuille au risque de taux dans les limites de sensibilité au taux globale fixées (-4 à 10) en utilisant des futures de taux. Des positions sur les écarts de taux, en particulier les taux souverains, pourront aussi être prises au travers de futures.

Titres intégrant des dérivés (warrants, EMTN, certificats) :

Le fonds pourra également investir dans des obligations convertibles et des obligations comportant des clauses :

- de rappel anticipé par l'émetteur
- de demande de remboursement anticipé à la discrétion des porteurs
- de « make whole call »

Dépôts

Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

Emprunts d'espèces

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon exceptionnelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant

OPCVM D'OPCVM

Inférieur à 10% de l'actif net

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels le FCP peut être exposé sont :

- Un risque de taux : le prix des titres de créance et des obligations baisse généralement lorsque les taux d'intérêt augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.
- Un risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements. En effet, le fonds peut s'exposer à des obligations spéculatives « High Yield » présentant une probabilité de défaut plus importante que les titres « Investment Grade ». De plus, le fonds est majoritairement investi en titres de créances privées. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, notamment de la dégradation de leur note par les agences de notation financières, la valeur de ces créances peut baisser.
- Un risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux et de crédit. Il existe un risque que l'équipe de gestion anticipe mal ces évolutions et n'investisse pas dans les sociétés les plus performantes.
- Un risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.
- Un risque de perte en capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- Risque lié aux obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de change : une évolution défavorable de l'euro par rapport à d'autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner la baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut générer des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
- Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.
Bien que le fonds prenne en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG, il ne s'engage pas actuellement à investir dans des " investissements durables " au sens du SFDR. La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

MODIFICATIONS

Changements intervenus lors du semestre précédent

Néant

Changements intervenus au cours du semestre

29/12/2023 : Mise en place Gates et Swing Pricing dans le Prospectus avec information par tout moyen

Changements à intervenir

Février 2024 : Décimalisation à 5 décimales

RAPPORT DE GESTION

L'année 2023 a déjoué économiquement un consensus trop pessimiste. Ni l'Europe ni les Etats Unis n'ont connu de récession alors que la hausse des taux d'intérêt des banques centrales pour juguler l'inflation laissait craindre à la plupart des économistes des répercussions économiques importantes.

L'inflation a bien commencé à diminuer dans les pays développés, à la suite des différentes hausses des taux directeurs, mais l'économie américaine a largement évité la récession grâce à des politiques budgétaires expansionnistes et à la consommation d'épargne des ménages. L'économie européenne a aussi fait preuve de résilience en connaissant une croissance légèrement positive. La réouverture de l'économie chinoise a été décevante contrastant avec la croissance robuste de l'Inde.

Les marchés obligataires ont été marqués par une volatilité persistante en raison des hausses des taux directeurs et de la réduction des bilans des banques centrales. Aux États-Unis et en Europe, la courbe des taux est demeurée fortement inversée, et les mouvements sur les taux longs ont été particulièrement violents : le taux des emprunts d'état américain à dix ans a terminé l'année à peu près au même niveau qu'il l'a commencée vers 3,80 % après avoir brièvement dépassé les 5 % à la mi-octobre. Parallèlement, le marché des obligations d'entreprises tant Investment Grade que High Yield s'est modestement amélioré en 2023 à la faveur de la baisse des spreads de crédit après une année difficile en 2022.

Le fonds Investcore Bond Opportunities est géré de façon opportuniste en obligations de toute géographie avec une dominante euro (minimum 50%) sans contraintes de notation et des compléments en stratégie sur les taux.

Dans ce contexte macro-économique incertain, le portefeuille de crédit a été géré de manière très voir trop prudente. Bien que le Titre Participatif Renault, une position significative, ait été conservé en raison de son attrait à long terme, les autres obligations ont présenté des profils de duration relativement courte et une sensibilité moyenne aux spreads de crédit, avec une qualité de crédit élevée. Parmi celles-ci, on peut citer Quadiant 2025 dans la logistique, La Foncière Verte 2025 dans les bâtiments spécialisés dans le traitement des déchets, Akuo Energy 2025 dans les énergies renouvelables, ainsi que Vilmorin 2028, une coopérative productrice de semences. En outre, un travail d'optimisation de la liquidité a été effectué à travers des achats de billets de trésorerie et d'obligations gouvernementales à court terme.

La stratégie sur les taux a pris une place importante dans la gestion d'Investcore Bond Opportunities en 2023. La volatilité des taux souverains a permis de mettre en place des positions vendeuses de contrats à terme sur obligations gouvernementales américaines et plus marginalement européennes, ainsi qu'une stratégie de normalisation de la courbe des taux américaine, en fin d'année.

Sur l'année, l'exposition au crédit a été de prudente et la duration a souvent été faible, ce qui a permis au fonds d'amortir la volatilité du marché, entraînant une sous performance du fonds. Les liquidités ainsi constituées profitent de la remontée des taux courts. Investcore Bond Opportunities affiche une performance de +0,26% en 2023 contre +5,64% pour son indice de référence et l'encours est de 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 12,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les gérants d'Investcore Bond Opportunities anticipent une année 2024 favorable au bond picking, où les banques centrales ont réussi à maîtriser l'inflation sans déclencher de récession majeure. Dans ce contexte de taux élevés, le fonds adoptera une approche déterminée pour saisir les occasions qui se présenteront.

Ce référencement article 8 du Règlement SFDR est associé à une démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux, de gouvernances et des parties prenantes.

Afin de sélectionner les valeurs qui sont admises dans le fond, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière ainsi qu'une analyse extra-financière.

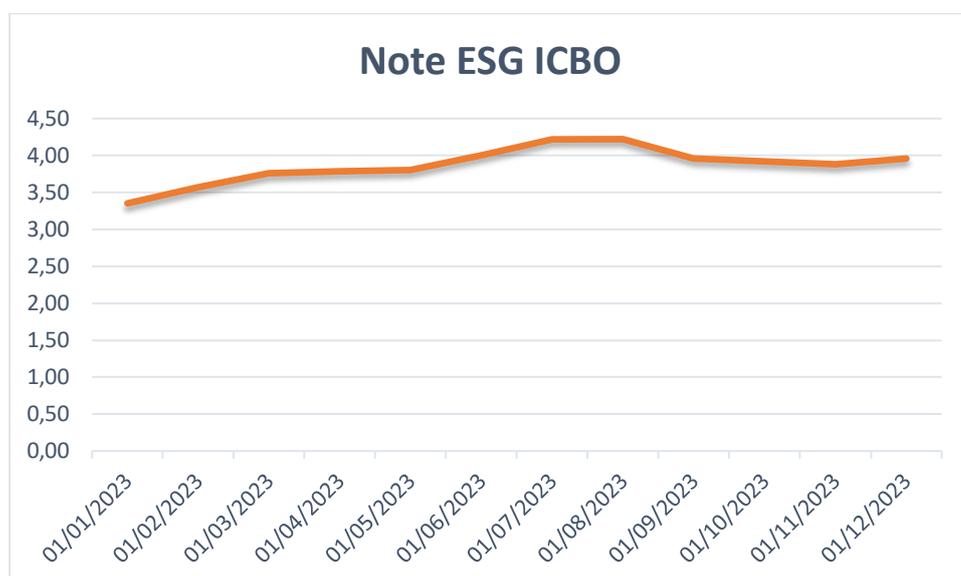
- Financière : Intérêt du secteur Long terme, Positionnement concurrentiel, Solidité du bilan, Perspectives des résultats...
- Extra-financière : Ayant identifié les risques environnementaux (et plus particulièrement le risque de transition) comme risques de durabilité prépondérants, nous intégrons un critère « Émission de gaz à effet de serre » à notre outil de notation et lui attribuons un poids non négligeable dans la notation finale. Pour cela, nous récupérons les émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes et liées à l'énergie (scope 2) pour tous les émetteurs soumis à publication. Nous leur attribuons une note sur 10 en fonction de leur empreinte Carbonne au sein de leur secteur d'activité.

Compte rendu sur la performance extra-financière

Au 29/12/2023, en respect des critères de notre outil de notation interne, la note globale du portefeuille est de 3,96 sur une échelle de 0 à 10, tandis qu'elle était de 1,92 au 31/12/2022. Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 3,92.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les données d'émissions de Gaz à Effet de Serre est parfois difficile à récupérer chez certains émetteurs obligataires. Pour les émetteurs dont nous n'avons pas pu récupérer les données, nous attribuons une note de 0/10 par défaut.

Nous pouvons voir que la note du portefeuille s'améliore progressivement au cours de l'année.



CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

En application de l'article D533-22-1 du Code Monétaire et Financier, ALIENOR CAPITAL met à la disposition des investisseurs, sur son site Internet et sur les rapports annuels de ses OPCVM, une information concernant la prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement.

- Critères environnementaux : ils portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement.
Indicateurs de performance :
 - o la réduction des émissions de gaz ;
 - o la gestion de déchets ;
 - o la prévention des risques environnementaux.

- Critères sociaux (ou sociétaux) : ils portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption, etc.). Indicateurs de performance :
 - o le respect des droits des employés ;
 - o la prévention des accidents ;
 - o la formation du personnel ;
 - o le dialogue social.

- Critères de gouvernance : ils portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction.
Indicateurs de performance :
 - o la structure de gestion ;
 - o la présence d'un comité de vérification des comptes ;
 - o l'indépendance du conseil d'administration.

Alienor Capital ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité du fonds.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Non concerné.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

I – Rappel de l'organisation et des principes régissant l'exercice des droits de vote

1. Organisation au sein d'ALIENOR CAPITAL pour l'exercice des droits de vote

ALIENOR CAPITAL a communication via son dépositaire CACEIS BANK FRANCE du calendrier des Assemblées Générales des sociétés dont les titres sont inscrits à l'actif de ses portefeuilles.

Le Middle Office édite un état régulièrement mis à jour indiquant la position globale d'ALIENOR CAPITAL en titres et en montant dans toutes les sociétés concernées.

Si, pour une ou plusieurs sociétés concernées, le seuil de détention est supérieur au seuil fixé par ALIENOR CAPITAL pour l'exercice de ses droits de vote (cf. point 2 ci-dessous), les gérants demandent aux services compétents de cette/ces société(s) que les projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées Générales leur soient transmis.

ALIENOR CAPITAL n'a pas recours aux services d'un prestataire indépendant.

2. Critères déterminants

ALIENOR CAPITAL décide de participer à l'Assemblée Générale d'une société afin d'exercer ses droits de vote si l'ensemble des positions détenues par la société de gestion pour le compte de ses fonds représente plus de 3% du capital de la société concernée.

En effet, ALIENOR CAPITAL estime qu'une participation supérieure à 3% du capital d'une société lui permet d'influer sur sa gestion.

La politique d'ALIENOR CAPITAL est de ne pas dépasser ce seuil afin de ne pas intervenir dans la vie des sociétés, afin de se consacrer à sa seule activité de gestion pour compte de tiers.

II – Application de la politique de vote

1. Principes relatifs à la politique de vote

Par souci de cohérence avec ses choix de gestion, le principe de vote d'ALIENOR CAPITAL est de suivre les résolutions proposées aux votes des Assemblées Générales, pour autant que ces résolutions ne soient pas contraires à l'intérêt des porteurs des fonds gérés par ALIENOR CAPITAL.

Cependant, ALIENOR CAPITAL sera attentif aux recommandations de l'AFG sur ce point.

Ainsi, si ALIENOR CAPITAL estime qu'une ou plusieurs des résolutions proposées vont à l'encontre de l'intérêt des porteurs de ses fonds, la société de gestion se réserve le droit de transgresser le principe de vote favorable aux résolutions proposées, tel qu'énoncé ci-dessus.

Dans le but de prévenir tout conflit d'intérêt, ALIENOR CAPITAL exercera une attention particulière à tout exercice du droit de vote en relation avec des titres émis directement par son dépositaire et ses intermédiaires financiers.

2. Votes émis en 2022 et explications de l'orientation

Le seuil de 3% de détention du capital d'une ou plusieurs sociétés n'ayant jamais été atteint en 2022, la procédure de déclenchement de l'exercice des droits de vote par ALIENOR CAPITAL n'a pas été mise en œuvre.

POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

I - PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE RISQUE DE CONFLITS D'INTERETS

Alienor Capital a procédé au recensement des situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts :

- situations concernant l'octroi ou l'acceptation d'avantages ou de cadeaux :
 - o Risque que le gérant/les dirigeants ne sélectionnent pas le meilleur broker, CAC, apporteur d'affaires ou distributeur, au détriment de la primauté de l'intérêt du client,
 - o Risque que le CAC, le Contrôle Dépositaire ou le RCCI ferme les yeux sur des anomalies,
 - o Risque que le valorisateur accepte de manipuler la valorisation de l'OPCVM sous l'influence du gérant,
 - o Risque de diffusion/d'utilisation d'informations confidentielles, inégalitaires ou biaisées.

- situations concernant les conditions de la rémunération variable de la société de gestion
 - o Risque de mauvaise gestion des OPCVM gérés (taux de rotation important, prise de risque dans les investissements ou désinvestissements, etc...).

- situations concernant l'existence de liens privilégiés :
 - o Risque de sélectionner ou avantager un prestataire au détriment de la primauté de l'intérêt du client.

- situations concernant l'exercice simultané de fonctions à intérêts divergents (gestion des OPCVM, concomitamment à la gestion de comptes propres par un même gérant, souscription dans les fonds gérés par les personnes concernées) :
 - o Risque que le gérant privilégie tel client ou tel OPCVM aux dépens des autres.

- situations concernant l'accès à des informations privilégiées :
 - o Risque qu'un prestataire utilise une information privilégiée aux dépens des clients de la SGP.

- situations concernant la dépendance financière dans le cadre d'une relation contractuelle :
 - o le meilleur broker, CAC, apporteur d'affaires ou distributeur) au détriment de la primauté de l'intérêt du client.

MOYENS MIS EN PLACE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR PREVENIR LES CONFLITS D'INTERETS

Respect des dispositions existantes du code de déontologie :

Le Code de déontologie d'Alienor Capital est signé par tous les collaborateurs. Il énonce les règles de bonne conduite et les principes fondamentaux de déontologie et traite des thèmes suivants en matière de prévention des conflits d'intérêts :

- des dispositions applicables aux membres de la société de gestion
- des relations avec les tiers
- des règles applicables à la société de gestion

Respect des procédures opérationnelles existantes :

L'ensemble des procédures existantes doivent être respectées par tous les collaborateurs d'Alienor Capital. Elles permettent de limiter les risques de conflits d'intérêts notamment concernant les situations potentielles liées à la gestion des OPCVM et aux relations contractuelles avec les tiers.

Dispositions particulières applicables à la gestion collective :

Conformément à la réglementation, les dispositions suivantes sont prises au sein d'Alienor Capital :

- Aucun des gérants ne peut avoir en charge la gestion du portefeuille propre de l'établissement promoteur ou du dépositaire d'OPCVM (le code de déontologie traite de la gestion des fonds propres de la société de gestion). Compte tenu de la structure actuelle de la société et de son effectif restreint, la gestion des fonds propres d'Alienor Capital est assurée par le Président. Il n'y a pas de risque de conflit d'intérêt : les investissements pour le compte propre de la société de gestion sont maintenus en liquidités ou sur des comptes à terme.
- Une personne physique, dirigeante, salariée ou mise à disposition de la société de gestion de portefeuille, ne peut qu'en cette qualité et pour le compte de celle-ci fournir des prestations de conseil à des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles gérés ou dont l'acquisition est projetée.
- Le rapport annuel des fonds fait mention, le cas échéant, d'une information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis ou gérés par la société de gestion.

II - GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Le principe fondamental sur lequel se fonde la gestion des conflits d'intérêts est la primauté de l'intérêt du client (porteur de parts d'OPCVM ou mandant).

Sa mise en œuvre incombe à chaque collaborateur ou dirigeant de la société de gestion, sous le contrôle du RCCI.

Lorsqu'un conflit d'intérêt est décelé, le collaborateur concerné en informe le Directeur Général et le RCCI ; ce dernier propose des axes de résolution du conflit d'intérêts en privilégiant l'intérêt du client et en informe par courrier le client concerné. Le RCCI met en place, en accord avec la Direction, les mesures destinées à éviter dans l'avenir une situation semblable. Si ces mesures ne peuvent pas être mises en œuvre, la société de gestion doit s'abstenir de réaliser le type d'opération ayant provoqué ce conflit d'intérêts.

Registre des conflits d'intérêts :

Conformément à l'article 23 de la directive d'application MIF, la société a mis en place un registre des conflits d'intérêts afin de pouvoir y recenser les situations avérées de conflit d'intérêt ou comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts des clients, ainsi que les diligences et mesures auxquelles elles auront donné lieu.

Ce registre est conservé sur le serveur de la société, dans un dossier ne pouvant être consulté que par la Direction et le RCCI.

Les déclarations de conflits sont classées de façon chronologique et les informations suivantes sont recensées :

- nom et fonction des personnes concernées,
- FCP/mandats concernés,
- caractéristiques de l'opération,
- date d'enregistrement et de réalisation,
- décisions prises/recommandations,
- décision prise en matière d'informations aux investisseurs

Si le conflit a effectivement donné lieu à une information des investisseurs, une copie est conservée dans le registre.

Information des porteurs de parts d'OPCVM et des mandants :

Par ailleurs, conformément à la réglementation, toute situation de conflit d'intérêt avérée et susceptible de remettre gravement en cause l'intérêt des clients fait l'objet d'une information vis-à-vis des porteurs de parts des OPCVM concernés ou des titulaires des mandats de gestion.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

I - SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

OPCVM gérés par Alienor Capital

Les intermédiaires sont sélectionnés principalement selon le critère du coût total de l'instrument financier (prix de l'instrument financier + coût lié à l'exécution) et accessoirement sur des critères tels que la notoriété, la qualité d'exécution des ordres et la réactivité de leur back office, et la qualité de signature sur le courtage obligatoire lorsque le broker est contrepartie.

Le Comité Broker d'Alienor Capital est le seul habilité à l'inclusion d'un nouvel intermédiaire dans la liste des intermédiaires autorisés par la société de gestion après évaluation et discussion avec l'ensemble des gestionnaires de portefeuille de la société. La décision de travailler avec un nouveau broker donne lieu à la signature d'une convention. Le Middle Office contrôle l'existence d'une convention lorsqu'un nouveau broker est utilisé par le Front Office.

Mandats de gestion

Alienor Capital privilégie pour la gestion sous mandat le recours aux OPCVM et notamment ceux gérés par la société de gestion. Elle confie l'intégralité des exécutions d'ordres sur titres vifs à un seul intermédiaire qui est également le dépositaire conservateur des comptes privés. Ce dispositif permet une réduction des risques opérationnels et des coûts, ainsi qu'un suivi des opérations facilité par l'unicité d'interlocuteur.

II - EVALUATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

La relation et les prestations fournies sont un argument majeur dans le choix de travailler avec un broker. Si l'exécution des ordres transmis par Alienor Capital baisse en qualité du seul fait de l'intermédiaire sélectionné, Alienor Capital décide d'interrompre temporairement ou définitivement la relation avec celui-ci.

Afin de maintenir la qualité des services proposés, tous les intermédiaires utilisés sont évalués chaque trimestre par les gérants. Cette évaluation est formalisée via l'outil de notation, matérialisée et tenue à la disposition des autorités de tutelle.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Conformément à la procédure de traitement des réclamations clients d'ALIENOR CAPITAL, les clients et investisseurs non-professionnels peuvent adresser leurs réclamations par courrier à l'attention du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, ALIENOR Capital, 18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux.

Toute réclamation fait l'objet d'un accusé de réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrés, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai, et fait toutefois l'objet d'un délai maximum de réponse n'excédant pas deux mois.

Un service de médiation est disponible auprès de l'AMF à toutes fins utiles : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75 082 Paris cedex 02

La charte de la médiation de l'AMF est également disponible sur le lien suivant www.amf-france.org

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée est la méthode du calcul de l'engagement.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées. Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.alienorcapital.com.

Politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs comporte une part fixe définie par le contrat de travail qui est fonction des obligations du poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

Une part variable (prime) peut être versée annuellement à certains collaborateurs, sur proposition du Président. Cette prime est indépendante des performances de la société, mais dépend des résultats d'ensemble de la société de gestion et des performances de la personne en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs.

La société de gestion s'assure que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par la rémunération globale attribuée pour une année donnée et/ou par la rémunération variable payée ou acquise au cours de l'année. Conformément aux dispositions réglementaires, Alienor Capital applique le principe de proportionnalité pour la mise en application pratique de la présente politique de rémunération, de par sa taille, la nature et la complexité de ses activités.

En raison de sa taille, aucun comité de rémunération ne sera mis en place, l'organe de surveillance de la politique de rémunération de la société sera le Comité de Direction composé du Président et du Directeur Général.

Le principe de proportionnalité est appliqué au sein d'Alienor Capital, la société employant moins de 50 salariés et gérant moins de 1,25 milliards d'euros.

Dans le cadre de sa gestion financière, Alienor Capital utilise uniquement des instruments financiers non complexes. La rémunération variable n'est pas garantie, et dépend des résultats d'ensemble de la société de gestion et des performances de la personne. La rémunération variable versée sous forme de prime, ne saurait excéder la somme de 100 000 euros par collaborateur.

La politique de rémunération est revue au moins une fois par an, et fait l'objet d'une évaluation interne et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures mis en œuvre au sein de la société.

Audit Bugeaud
18, rue Spontini
75116 Paris
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
INVESTCORE BOND OPPORTUNITIES**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

INVESTCORE BOND OPPORTUNITIES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes du Fonds Commun de Placement **INVESTCORE BOND OPPORTUNITIES** relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le fonds et décrits dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 05 avril 2024



AUDIT BUGEAUD
Robert MIRRI
Commissaire aux comptes

INVESTCORE BOND OPPORTUNITES

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 563 325,46	12 499 059,25
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	5 891 303,26	5 449 302,58
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	5 891 303,26	5 449 302,58
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	3 483 088,15	5 793 010,86
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	3 483 088,15	5 793 010,86
Titres de créances négociables	3 483 088,15	5 793 010,86
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	188 934,00	1 172 226,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	1 172 226,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	188 934,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,05	84 519,81
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,05	84 519,81
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	296 899,05	88 893,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	296 899,05	88 893,83
COMPTES FINANCIERS	471 570,50	363 195,35
Liquidités	471 570,50	363 195,35
TOTAL DE L'ACTIF	10 331 795,01	12 951 148,43

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 418 646,53	12 458 073,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	3,08	8,22
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-369 350,49	297 217,99
Résultat de l'exercice (a,b)	273 504,60	99 644,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 322 803,72	12 854 943,93
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	84 519,83
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	84 519,83
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	84 519,83
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	8 991,29	11 684,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 991,29	11 684,67
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10 331 795,01	12 951 148,43

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0323	0,00	1 198 120,00
TU CBOT UST 2 0323	0,00	4 611 735,79
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15 611,31	2 696,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	12 300,00	4 859,87
Produits sur obligations et valeurs assimilées	339 992,70	242 708,62
Produits sur titres de créances	74 766,73	6 153,41
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	442 670,74	256 418,18
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 418,71	8 539,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 418,71	8 539,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	441 252,03	247 878,97
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	131 098,15	151 980,17
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	310 153,88	95 898,80
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-36 649,28	3 745,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	273 504,60	99 644,25

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

➤ Portefeuille Titres

Les titres détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est valorisé selon les méthodes suivantes :

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Le mécanisme de swing pricing a été déclenché au cours de l'exercice, afin de protéger les intérêts des porteurs existants.

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la société de gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du swing pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à sa pricing policy. Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP.

Titres de créances négociables

Pour ceux qui font l'objet de transactions significatives et de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois : au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'information financière (Bloomberg, Reuters, etc.).

- Pour ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives et de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois : au prix de marché à partir d'alimentation relevées sur un serveur d'information financière (Bloomberg, Reuters, etc.) sur des titres de créances négociables équivalents dont le prix sera, le cas échéant, affecté d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur et par application d'une méthode actuarielle.

- Pour ceux d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois : de façon linéaire.

Dans le cas d'une créance évaluée au prix de marché dont la durée de vie résiduelle devient inférieure ou égale à 3 mois, le dernier taux retenu sera figé jusqu'à la date de remboursement final, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.

Dans l'intérêt des porteurs de parts, pendant la période de commercialisation, les lignes seront valorisées au prix d'achat (Ask) et, à compter de la fin de la période de commercialisation, elles seront valorisées au prix de vente (Bid). Dans l'intérêt des porteurs de parts, pendant la seconde et troisième période de commercialisation, les lignes seront valorisées au prix moyen (Mid) et, à compter de la fin de la période de commercialisation, elles seront valorisées au prix de vente (Bid).

Opérations sur les marchés de gré à gré

Opérations d'échange de taux

Pour celle dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois : Valorisation au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'informations financières (Bloomberg, Reuters, etc) et par application d'une méthode actuarielle.

Pour celle d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois : Valorisation de façon linéaire.

Dans le cas d'une opération d'échange de taux valorisée au prix de marché dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois, le dernier taux retenu sera figé jusqu'à la date de remboursement final, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.

Autres opérations sur les marchés de gré à gré

Opération de taux, de change ou de crédit : Valorisation au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'informations financières (Bloomberg, Reuters, etc.) et, si nécessaire, par application d'une méthode actuarielle.

Parts ou actions d'OPCVM :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue

Modalité sur la méthode de calcul du risque global :

La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Barème
Frais de gestion financiers et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part C : 1,15% TTC maximum Part D : 1,15% TTC maximum Part I : 0,9% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement (hors frais de courtage) : Dépositaire Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	15 € HT maximum Néant
Commission de surperformance	Actif net	10% au-delà d'une performance sur année calendaire supérieure à : Part C : €STR + 2,5% capitalisé avec High Water-mark* Part D : €STR + 2,5% capitalisé avec High Water-mark* Part I : €STR + 2,75% capitalisé avec High Water-mark*

* « High Water Mark » : le système n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative dite « High Water Mark », égale à la dernière valeur liquidative de fin d'exercice ayant supporté une commission de surperformance, ou à défaut, à la valeur liquidative d'origine.

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. La période de calcul de la commission de surperformance s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Celle-ci sera calculée à partir du 1er janvier 2020 sur une période de référence de 12 mois. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 10% de la surperformance au-delà de la performance de l'€STR + 2.5% capitalisé pour les parts C et D, et de l'€STR+2,75% capitalisé pour la part I, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à la performance de l'€STR + 2,5% capitalisé pour les parts C et D, et de l'€STR+2,75% capitalisé pour la part I sur la période de calcul, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais d'une reprise sur provisions plafonnée à hauteur de la dotation existante. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la fin de chaque période de calcul. Ces frais partie fixe et éventuellement partie variable seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et la provision est donc remise à zéro tous les ans. Elle est acquise à la société de gestion à la clôture de l'exercice comptable du fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPCVM majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts INVESTCORE BOND OPP A	Capitalisation	Capitalisation
Parts INVESTCORE BOND OPP D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts INVESTCORE BOND OPP I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	12 854 943,93	8 697 877,35
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	877 705,32	7 918 430,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 427 932,05	-3 151 183,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	88 283,37	139 635,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-529 989,97	-248 025,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	140 793,09	517 101,66
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-88 757,86	-166 351,11
Frais de transactions	-2 623,14	890,64
Différences de change	-17 506,21	23 694,44
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	203 368,05	-1 052 010,52
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-574 868,97</i>	<i>-778 237,02</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>778 237,02</i>	<i>-273 773,50</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-84 519,81	81 914,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>84 519,81</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-84 519,81</i>	<i>-2 605,08</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 114,88	-2 928,64
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	310 153,88	95 898,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,11 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	10 322 803,72	12 854 943,93

(*) 30.12.2022 : SOULTE FUSION PTF 515009

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	813 661,00	7,89
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	490 677,32	4,75
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 586 964,94	44,43
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	5 891 303,26	57,07
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	2 584 431,50	25,03
Bons du Trésor	898 656,65	8,71
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	3 483 088,15	33,74
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	5 077 642,26	49,19	0,00	0,00	813 661,00	7,88	0,00	0,00
Titres de créances	3 483 088,15	33,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471 570,50	4,57
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 208 509,12	11,71	0,00	0,00	1 617 767,45	15,67	1 257 467,42	12,18	1 807 559,27	17,51
Titres de créances	3 483 088,15	33,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	471 570,50	4,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	174 606,89	1,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	318 608,64	3,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	296 899,05
TOTAL DES CRÉANCES		296 899,05
DETTES		
	Frais de gestion fixe	8 991,29
TOTAL DES DETTES		8 991,29
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		287 907,76

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part INVESTCORE BOND OPP A		
Parts souscrites durant l'exercice	5 640,615	705 853,54
Parts rachetées durant l'exercice	-25 976,930	-3 244 813,12
Solde net des souscriptions/rachats	-20 336,315	-2 538 959,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	62 491,670	
Part INVESTCORE BOND OPP D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 664,000	
Part INVESTCORE BOND OPP I		
Parts souscrites durant l'exercice	1,340	171 851,78
Parts rachetées durant l'exercice	-1,440	-183 118,93
Solde net des souscriptions/rachats	-0,100	-11 267,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17,960	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part INVESTCORE BOND OPP A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INVESTCORE BOND OPP D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INVESTCORE BOND OPP I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts INVESTCORE BOND OPP A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	108 348,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts INVESTCORE BOND OPP D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 722,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts INVESTCORE BOND OPP I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	21 026,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3,08	8,22
Résultat	273 504,60	99 644,25
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	273 507,68	99 652,47

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INVESTCORE BOND OPP A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	203 930,29	75 832,51
Total	203 930,29	75 832,51

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INVESTCORE BOND OPP D		
Affectation		
Distribution	3 910,40	1 114,88
Report à nouveau de l'exercice	6,86	3,08
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 917,26	1 117,96
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 664,000	1 664,000
Distribution unitaire	2,35	0,67
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	10,10

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INVESTCORE BOND OPP I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	65 660,13	22 702,00
Total	65 660,13	22 702,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-369 350,49	297 217,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-369 350,49	297 217,99

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INVESTCORE BOND OPP A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-281 272,60	240 280,83
Total	-281 272,60	240 280,83

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INVESTCORE BOND OPP D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 396,74	3 503,24
Total	-5 396,74	3 503,24

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INVESTCORE BOND OPP I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-82 681,15	53 433,92
Total	-82 681,15	53 433,92

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	13 934 132,93	6 967 804,00	8 697 877,35	12 854 943,93	10 322 803,72
Parts INVESTCORE BOND OPP A en EUR					
Actif net	13 374 627,02	5 836 229,01	6 552 036,60	10 390 311,74	7 859 856,84
Nombre de titres	109 898,242	47 384,743	49 999,305	82 827,985	62 491,670
Valeur liquidative unitaire	121,70	123,16	131,04	125,44	125,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,26	-4,66	3,21	2,90	-4,50
Capitalisation unitaire sur résultat	3,83	3,31	2,37	0,91	3,26
Parts INVESTCORE BOND OPP D en EUR					
Actif net	189 531,47	155 630,41	161 186,15	151 429,63	150 715,14
Nombre de titres	1 984,000	1 664,000	1 664,000	1 664,000	1 664,000
Valeur liquidative unitaire	95,52	93,52	96,86	91,00	90,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,34	-3,58	2,40	2,10	-3,24
Distribution unitaire sur résultat	3,03	2,52	1,76	0,67	2,35
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts INVESTCORE BOND OPP I en EUR					
Actif net	369 974,44	975 944,58	1 984 654,60	2 313 202,56	2 312 231,74
Nombre de titres	3,000	7,800	14,870	18,060	17,960
Valeur liquidative unitaire	123 324,81	125 121,10	133 467,02	128 084,30	128 743,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4 314,07	-4 729,02	3 271,19	2 958,68	-4 603,62
Capitalisation unitaire sur résultat	4 128,45	3 673,60	2 741,67	1 257,03	3 655,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
CODIC INTL 4.625% 13-03-24	EUR	100 000	103 333,94	1,00
TOTAL BELGIQUE			103 333,94	1,00
ESPAGNE				
ESPAGNE 4.8%08-24	EUR	400 000	418 053,12	4,05
TOTAL ESPAGNE			418 053,12	4,05
FRANCE				
AKUO ENERGY SAS 4.0% 22-11-25	EUR	200 000	190 911,11	1,85
BIGBEN INTERACTIVE 1.125% 19-02-26	EUR	100 000	60 418,82	0,58
COMPAGNIE DE PHALSBURG 5.0% 27-03-24	EUR	400 000	279 409,84	2,71
FINANCIERE APSYS 7.0% 06-10-27	EUR	300 000	291 423,56	2,83
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	200 000	196 803,88	1,91
LA FONCIERE VERTE 4.5% 18-07-25	EUR	200 000	194 655,74	1,89
LA POSTE 3.125% PERP	EUR	200 000	198 310,79	1,92
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	100 000	92 939,83	0,90
MUTU ASSU DES 3.916% 06-10-49	EUR	200 000	199 318,50	1,93
PRIAMS 4.9% 26-07-26	EUR	150 000	150 056,20	1,45
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	300 000	298 720,21	2,90
RALLYE 0.0% 28-02-32 EMTN DEFAULT	EUR	100 000	55,00	0,00
RALLYE 4.371% 28-02-32 EMTN DEFAULT	EUR	300 000	165,00	0,00
RENAULT SA	EUR	2 777	813 661,00	7,88
SOCIETE CENTRALE DES BOIS ET DES SCIERIE 3.95% 05-01-24	EUR	400 000	407 712,22	3,95
SOCIETE FONCIERE FINANCIERE ET DE PARTIC 1.875% 30-10-26	EUR	100 000	95 942,99	0,93
UBISOFT ENTERTAINMENT 0.878% 24-11-27	EUR	200 000	170 298,91	1,65
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	300 000	305 408,71	2,96
VILMORIN ET CIE 1.375% 26-03-28	EUR	400 000	340 390,73	3,29
VOLTALIA 1.0% 13-01-25 CV	EUR	14 500	430 258,50	4,16
TOTAL FRANCE			4 716 861,54	45,69
LUXEMBOURG				
HLD EUROPE SCA 3.85% 16-07-27	EUR	200 000	187 807,50	1,82
TOTAL LUXEMBOURG			187 807,50	1,82
PAYS-BAS				
AIRBUS GROUP SE 3.15% 10-04-27	USD	200 000	174 606,89	1,69
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	100 000	111 331,52	1,08
TOTAL PAYS-BAS			285 938,41	2,77
ROYAUME-UNI				
BRITISH AMERICAN TOBAC 3.0% PERP	EUR	200 000	179 308,75	1,74
TOTAL ROYAUME-UNI			179 308,75	1,74
			5 891 303,26	57,07
			5 891 303,26	57,07
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERM TREA BILL ZCP 17-01-24	EUR	500 000	499 095,12	4,83
TOTAL ALLEMAGNE			499 095,12	4,83

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ALTAREA COGEDIM ZCP 12-01-24	EUR	300 000	299 574,67	2,90
CNH INDU FINA SERV ZCP 06-03-24	EUR	300 000	297 417,55	2,88
FORVIA ZCP 01-03-24	EUR	400 000	397 103,33	3,85
FRENCH REPUBLIC ZCP 10-01-24	EUR	400 000	399 561,53	3,87
ILIAD ZCP 09-02-24	EUR	400 000	398 201,63	3,86
ITM ENTREPRISES ZCP 09-02-24	EUR	400 000	398 201,63	3,86
LES CINE GAUM PATH ZCP 06-03-24	EUR	300 000	297 663,23	2,88
NEXANS ZCP 20-03-24	EUR	100 000	99 064,93	0,96
VALEO ZCP 01-03-24	EUR	400 000	397 204,53	3,85
TOTAL FRANCE			2 983 993,03	28,91
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			3 483 088,15	33,74
TOTAL Titres de créances			3 483 088,15	33,74
Organismes de placement collectif				
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
LUXEMBOURG				
Xtrackers II iTraxx Crossover Short Daily Swap UCITS ETF 1C	EUR	6 000	188 934,00	1,83
TOTAL LUXEMBOURG			188 934,00	1,83
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			188 934,00	1,83
TOTAL Organismes de placement collectif			188 934,00	1,83
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	0,05	0,05	0,00
TOTAL Appel de marge			0,05	0,00
Créances			296 899,05	2,88
Dettes			-8 991,29	-0,09
Comptes financiers			471 570,50	4,57
Actif net			10 322 803,72	100,00

Parts INVESTCORE BOND OPP D	EUR	1 664,000	90,57
Parts INVESTCORE BOND OPP I	EUR	17,960	128 743,41
Parts INVESTCORE BOND OPP A	EUR	62 491,670	125,77

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part INVESTCORE BOND OPP D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	0,00		0,00	